



DOSSIER /
**Trier plus, trier mieux
et réduire nos déchets**

Mutualisation et modernisation du tri, une nouvelle étape pour le SIMER

Le tri des emballages et des papiers est effectué depuis le 1^{er} juillet au Centre de tri Atrion à Mornac (16), celui de Sillars ne pouvant plus répondre aux exigences actuelles.

Le centre névralgique du SIMER : l'Éco-Pôle

Créé en 2005, le centre de gestion et de valorisation des déchets de l'Éco-Pôle, situé à Sillars, regroupe les activités du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (SPPGD) : service de collecte, centre de tri des emballages et des papiers, centre de transfert des déchets, plateforme de traitement du bois et de compostage, service prévention des déchets et facturation et relation usagers.

Sont gérés sur ce site, les déchets produits par plus de 66 000 habitants de 90 communes du Sud Vienne.

Fin du centre de tri de ce site.

Après 20 années d'existence, de défis relevés et de modernisations successives, le centre de tri du syndicat a cessé de fonctionner le 1^{er} juillet, ce dernier ne pouvant plus garantir les **exigences réglementaires** attendues et les **conditions de travail** des agents.

Pour répondre à ces normes, cela implique des adaptations techniques lourdes et coûteuses pour les exploitants des centres de tri. Ainsi, de petites unités de tri, comme celle du SIMER, ferment en faveur d'équipements de capacités plus importantes (de 40 000 à 75 000 tonnes), généralement à l'échelle d'un département, voire au-delà.

Après une étude technico-économique et pour ne pas augmenter significativement ses charges, le SIMER a fait le choix de rejoindre le CALITOM (Syndicat de la Charente) et la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge dans le cadre d'une Entente Territoriale pour une gestion mutualisée du Centre de tri Atrion. Cet équipement performant d'une capacité de 43 000 tonnes/an, achève sa modernisation.

Résultats : une meilleure précision de tri et donc une **meilleure valorisation des emballages et papiers**, répondant aux standards de l'éco-organisme Citéo, en charge de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers graphiques.



PAS DE CHANGEMENT DES GESTES DE TRI : DANS LE BAC JAUNE, C'EST TOUS LES EMBALLAGES (HORS VERRE) ET LES PAPIERS

Fonctionnement ajusté.

Les agents permanents, qui étaient affectés à l'activité du centre de tri, viennent désormais en appui à différents services (prévention, collecte, déchèteries...) et assurent le transport vers Mornac.

Renforcement des pôles et des projets.

Fort de l'accès à ce nouvel outil industriel et des résultats acquis depuis 2022 grâce aux nouveaux schémas de collecte, le SIMER va continuer ses **actions de prévention** visant à **réduire la production de déchets** et **augmenter les taux de valorisation** (définition p.5). Pour cela, il capitalise sur les équipes et les équipements de l'Éco-Pôle, l'agence de Civray et des déchèteries.

Les modes de collecte seront harmonisés sur l'ensemble des communes.

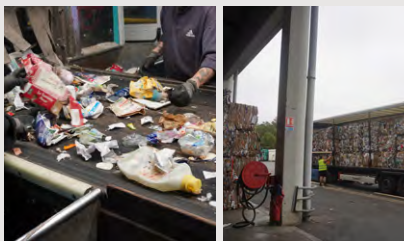
Avec la construction d'un 2^{ème} centre de transfert à Civray, les transports vers les centres de traitement des déchets seront optimisés.

La modernisation des déchèteries se poursuivra également avec le développement de nouvelles filières de valorisation et la mise en place d'une signalétique moderne.

Enfin, les solutions de tri à la source des bio-déchets seront amplifiées.

C'est une nouvelle étape pour améliorer la qualité de service et du tri !

CENTRE DE TRI / Lieu où est réceptionné le contenu de la collecte sélective (bac jaune), équipé d'un process industriel où des agents de tri œuvrent pour séparer les déchets par matière (PET, PEHD, alu, ...). Ainsi, ils sont conditionnés de manière optimale pour le transport vers les repreneurs qui les valorisent.



ÉCO-ORGANISME / Structure à but non lucratif à laquelle les producteurs concernés par les obligations de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) transfèrent leurs obligations de collecte moyennant le paiement d'une contribution financière. Ils sont agréés par l'État.

Rapport annuel 2024, une vue globale

Le volume des déchets collectés sur le territoire en 2024 est stable pour les recyclables et les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles), en revanche, le SIMER enregistre une hausse des apports en déchèteries.

Le rapport annuel a un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspectives les données concernant le fonctionnement du service,
- Informer les citoyens sur le coût, le financement et la qualité du service ainsi que les enjeux de prévention et d'économie circulaire.



Résultats positifs ...

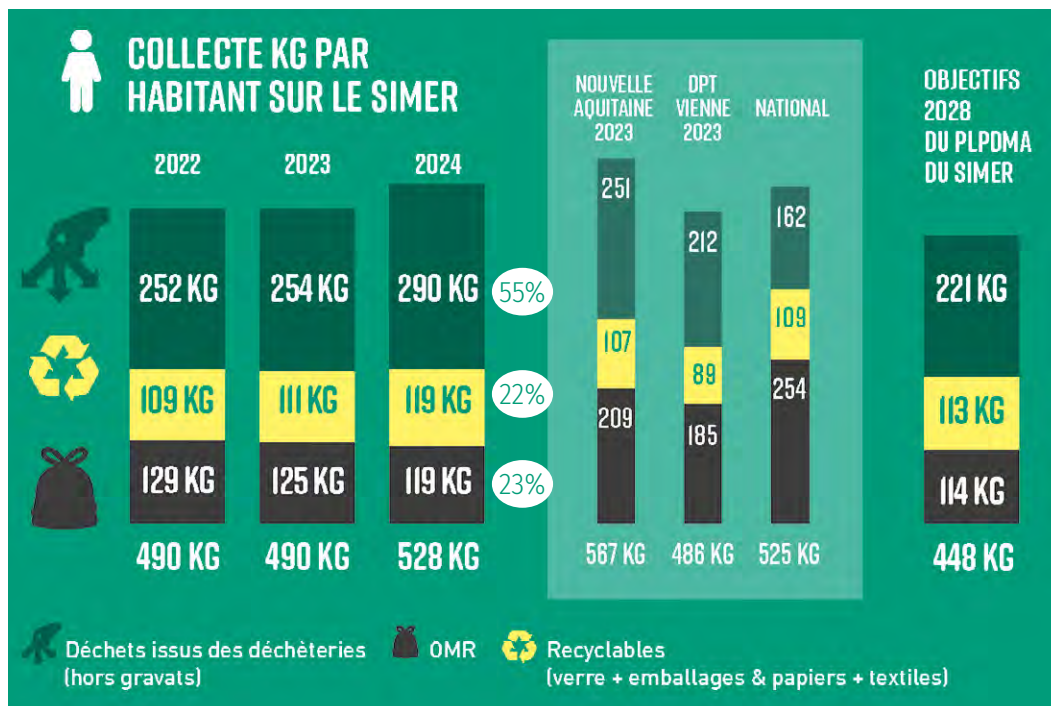
Entre 2023 et 2024, on constate :
une baisse de 6 kg/habitant des ordures ménagères résiduelles (bacs noirs)

et

une augmentation de 8 kg/habitant des recyclables (emballages et papiers, textiles et verre).

Ces résultats encourageants témoignent de l'engagement de chacun au quotidien pour maintenir les efforts de tri.

**CHAQUE
HABITANT
PRODUIT
PLUS D'UNE
DEMI-TONNE
DE DÉCHETS
PAR AN,
RÉDUIRE EST
L'OBJECTIF.**



... à nuancer

Une augmentation de 36 kg/habitant des apports en déchèteries, dont 22 kg uniquement pour les végétaux.

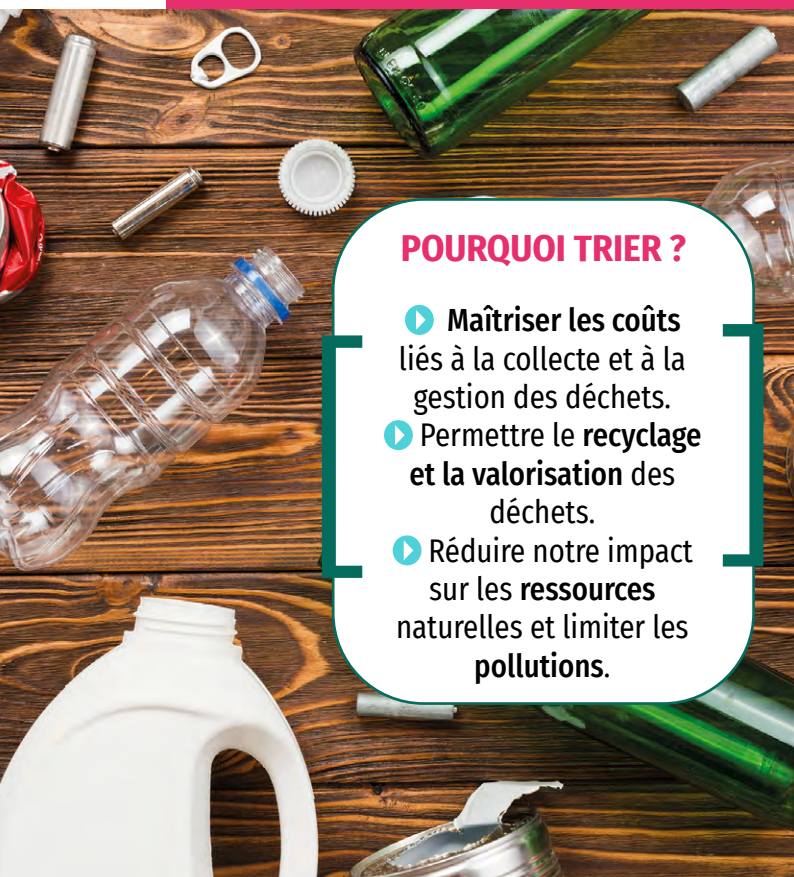
Au regard des objectifs du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés (PLPDMA), des actions ciblées de réduction des déchets en déchèteries sont en cours de réflexion.

Dans ce cadre, une aide au broyage est proposée cette année (voir page 8).



Ce document est consultable sur le site internet www.simer86.fr.





POURQUOI TRIER ?

- ▶ Maîtriser les coûts liés à la collecte et à la gestion des déchets.
- ▶ Permettre le **recyclage** et la **valorisation** des déchets.
- ▶ Réduire notre impact sur les **ressources** naturelles et limiter les **pollutions**.

TRIER *plus*, TRIER *mieux*, RÉDUIRE.

Chacun de nous produit 528 kg de déchets par an (en moyenne) dans le Sud Vienne, c'est deux fois plus qu'il y a 40 ans (source : ADEME).

Aujourd'hui, il est indispensable de bien les trier et les réduire.

La « loi anti-gaspillage pour une économie circulaire » fixe les objectifs pour les années à venir.

Trier et réduire les déchets, producteurs et consommateurs, il est important d'agir.

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS* VONT DANS LE BAC JAUNE

Un emballage, c'est quoi ?

Un objet destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention et leur acheminement du producteur au consommateur ou à l'utilisateur, et à assurer leur présentation.



Déposés dans le bac jaune, ils sont valorisables, c'est-à-dire transformés en une nouvelle matière qui sera réintroduite dans la fabrication de nouveaux produits.

*hors verre et cartons plus gros qu'une boîte de chaussures.

CITEO

C'est un
EMBALLAGE
ou pas ?

Si c'est
oui
je le trie



Si c'est
non
je le jette



Cet aérosol
est un emballage



Ce rasoir est un objet

**ON NE
LACHE
RIEN**

SEULS LES EMBALLAGES ET PAPIERS VONT DANS LES BACS DE TRI



TRIER pour maîtriser la hausse des coûts

La réduction des tonnes de déchets enfouis sur le territoire du SIMER suit une tendance positive qui atténue la hausse des coûts de traitement.

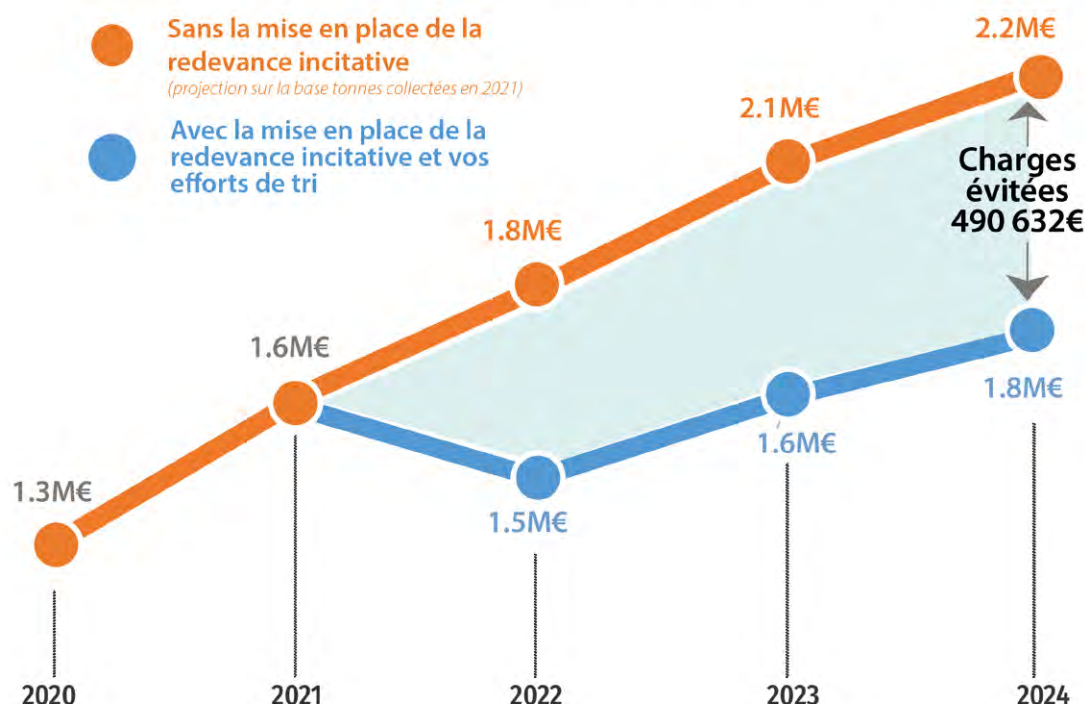
Entre 2020 et 2024 :

-19% de TONNES ENFOUIES mais les **charges de traitement de ces déchets enfouis** (prestation du centre d'enfouissement et TGAP*) ont augmenté de **31%** (hors inflation et autres charges). Elles auraient augmenté de 67% sans amélioration du tri.

Trier plus et mieux permet de maîtriser les charges du syndicat et donc l'évolution de votre redevance de prévention et gestion des déchets.

* TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) Impôt qui s'applique sur les tonnes collectées dans les sacs noirs et les bennes non-valorisables en déchèteries. Le gouvernement l'a mise en place afin d'inciter à la réduction de l'empreinte environnementale.

Évolution des charges d'enfouissement (prestation et TGAP)



IL EST IMPORTANT DE CONTINUER À TRIER ET TRIER MIEUX CAR LES ERREURS DANS LE BAC JAUNE COÛTENT DEUX FOIS PLUS CHER EN TRAITEMENT.

LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES



Trier plus et mieux est indispensable pour valoriser tous les déchets qui peuvent l'être, puis réduire pour aller vers un mode de consommation plus sobre et vertueuse.

REFUSER

RÉEMPLOYER

RÉDUIRE

RÉPARER

RÉUTILISER

déchets évités

RENDRE À LA TERRE

Les biodéchets fermentescibles (restes alimentaires, végétaux) sont valorisés par compostage ou méthanisation
valorisation organique

RECYCLER

Bien trier, ils sont transformés en matière réintroduite dans les processus de fabrication de nouveaux objets
valorisation matière

NON VALORISÉS

Les déchets sont éliminés en étant enfouis dans des installations de stockage. Une valorisation énergétique est réalisée pour une partie.

>> Dans la double page suivante, des actions sont présentées par type de déchets.

C'est un **EMBALLAGE** ou un **PAPIER** ?

Si c'est **OUI**
je le trie ici

Tous vos **EMBALLAGES**
(plastique, métal, carton hors verre)



Réduire

- Je choisis des produits avec moins d'emballages
- Je fabrique mes produits moi-même
- J'achète en vrac
- Je privilégie les contenants en verre
- Je limite les impressions

LE SIMER AVEC VOUS

Ateliers pour fabriquer des totebag,
des produits faits maison
Envoi gratuit d'un STOP PUB

Tous les **PAPIERS** et **CARTONNETTES**



Recycler

dans un contenant **jaune**

en vrac, bien vidés,
non lavés, séparés

Refuser

- J'utilise mes propres contenants (sac à pain, cabas pour les courses, boîte pour la boucherie)
- J'utilise une gourde
- Je ne demande pas le ticket de caisse
- Je privilégie les produits solides
- Je colle un STOP PUB sur ma boîte aux lettres

Réutiliser

- Je réutilise les contenants

Un doute ? un guide du tri est
disponible en ligne ou sur l'appli.



65
KG/AN/HAB.

Il est en **VERRE** ?

Les emballages
en **VERRE**

Bouteilles, flacons, bocaux, pots



Recycler

dans une
borne à verre

vidés, non lavés sans bouchon, couvercle



Le verre est recyclable à l'infini.
C'est la matière à privilégier
pour vos emballages.

Réduire

- Je réutilise mes
contenants en verre

49
KG/AN/HAB.



UN DOUTE ? UNE QUESTION ? LA LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS ?
CONSULTEZ LE SITE DU SIMER, L'APPLI MON TRI
ou CONTACTEZ NOUS : 05 49 91 96 42



kg/an/hab : données du
Rapport annuel 2024 du
service public de prévention
et gestion des déchets

Si c'est **NON**,
c'est quoi ?



Tous vos **TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES**



Recycler

dans une
borne textile

Réutiliser

- J'achète des produits de seconde main

Réduire

- Je répare moi-même ou lors d'ateliers couture
- Je choisis des produits réparables et durables

5
KG/AN/
HAB.

Les DÉCHETS **ORGANIQUES**

Restes de repas, sachets de thé, fleurs fanées, produits laitiers, épluchures, cheveux, essuie-tout, marc de café,...



Rendre à la terre

dans un
composteur



Réduire

- J'évite le gaspillage alimentaire
- Je réalise des recettes zéro déchet

Le SIMER avec vous
Vente de composteurs à tarif réduit
Gestion de composteurs collectifs

Les DÉCHETS **ENCOMBRANTS ET AUTRES VALORISABLES**

Gravats, mobiliers, jeux, outillages, végétaux, bois, métaux, appareils ménagers, cartons, pots peinture, ...



Recycler

en
déchèterie



Certains produits peuvent être déposés dans le magasin d'achat.

Réparer

- Je répare moi-même ou avec l'aide d'experts

Réduire

- Je pratique le jardinage au naturel : broyage, mulching, paillage, ...
- Je donne dans les espaces réemploi ou les recycleries ou entre particulier
- J'entretiens mon matériel
- Je privilégie la location pour le matériel à usage ponctuel

Le SIMER avec vous
Aides au broyage des végétaux

222
KG/AN/HAB.

Et **LE RESTE**

NON VALORISABLE

Les déchets **NON VALORISABLES ET NON DANGEREUX**

Vaisselle, moquette ou lino, miroir, panier en osier inutilisables, ...



en déchèterie
dans la benne
non-valorisable



68
KG/AN/HAB.

Les ordures **MÉNAGÈRES**

Litière, mégot, déchets d'hygiène (couche, éponge, tampon, rasoir jetable,...), stylo, briquet...



Réduire

- J'utilise des produits lavables plutôt que ceux à usage unique

Le SIMER avec vous
Aides à l'achat de protections hygiéniques et couches lavables. Ateliers tawashi, lingettes, etc.

Refuser

- Je n'accepte pas de goodies

dans un contenant
NOIR en sacs*

* en sacs rouges pour les usagers concernés.

119
KG/AN/HAB.

Réduire les végétaux : une aide au **BROYAGE**

Le SIMER accompagne ses usagers dans la réduction des déchets par des soutiens financiers pour l'achat de couches et/ou protections lavables ou pour favoriser le compostage des restes alimentaires avec la vente à tarif réduit de composteurs individuels. Un nouveau dispositif est déployé cette année ciblant les végétaux avec une aide au broyage.

Vous avez taillé des arbres, des arbustes ? Le produit de cette taille est **une RESSOURCE PRÉCIEUSE pour votre jardin.**

Il est utilisable de multitudes façons : fabrication d'une haie sèche, constitution de fagots pour allumer un poêle ou une cheminée... Une autre possibilité : les broyer à votre domicile.

Le broyat obtenu est utile pour :

- enrichir le sol de votre potager,
- équilibrer votre composteur,
- pailler des plantes pour les protéger de la chaleur ou du gel.

Le SIMER vous aide dans cette pratique avec une participation financière à l'achat, la location d'un broyeur ou pour la réalisation d'une prestation par un professionnel jusqu'à 50% de la facture (plafonné à 250€).

119 kg/hab/an (en moyenne)
déposés dans les déchèteries
du SIMER (Source : RA2024).

Objectif du syndicat :
60 kg/hab en 2028

(Source : Programme local de prévention
des déchets ménagers et assimilés du
SIMER 2024-2028).



Les modalités et le dossier de demande
sont disponibles en ligne :
[www.simer86.fr/gestion-des-dechets/
broyer-vos-vegetaux-les-aides-du-simer](http://www.simer86.fr/gestion-des-dechets/broyer-vos-vegetaux-les-aides-du-simer)

**POUR 2025, DÉPÔT DES DOSSIERS
AVANT LE 15 NOVEMBRE !**

RÉDUIRE

[AIDE FINANCIÈRE]

Achat / Location / Prestation pour
le BROYAGE de VÉGÉTAUX

250€*
jusqu'à
d'aide pour le **BROYAGE
DE VÉGÉTAUX**

TOUS LES RENSEIGNEMENTS
SUR WWW.SIMER86.FR

* Aide à l'achat ou la location d'un broyeur, neuf ou d'occasion, individuel ou collectif ou la réalisation d'une prestation de broyage de végétaux allant jusqu'à 50% de la facture TTC plafonnée à 250€. Modalités et conditions sur www.simer86.fr
Soutien réservé aux usagers particuliers, groupement d'habitants, associations ou collectivités appartenant au périmètre syndical du syndicat.
Le budget est alloué annuellement.

Et les autres **soutiens**

RÉDUIRE

250€*
jusqu'à
d'aide pour l'achat de
COUCHES LAVABLES

50€*
jusqu'à
d'aide pour l'achat de
**PROTECTIONS
MENSTRUUELLES LAVABLES**

**C'est le moment
d'oser le lavable !**

TOUS LES RENSEIGNEMENTS SUR WWW.SIMER86.FR

RENDRE À LA TERRE

**VOUS AUSSI, RÉSERVEZ VOTRE COMPOSTEUR
INDIVIDUEL EN BOIS ET FABRIQUEZ VOTRE
COMPOST !**

20 €*

au lieu de 86.82€

600 L | EN BOIS
fabriqué en France

**RÉSERVATION EN LIGNE |
RETRAIT DANS UNE
DÉCHÈTERIE.**



* Offre réservée aux habitants du territoire
où le SIMER a la compétence déchets.

Kit 101 cm * 101 cm * 18 cm,
monté 101 cm * 102 cm * 85 cm



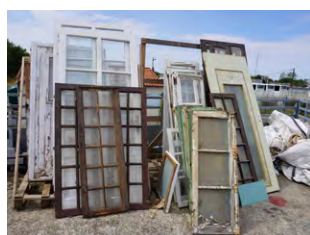
www.simer86.fr

Trier dans les déchèteries

Le SIMER dispose d'un réseau dense de 17 déchèteries réparties sur les 90 communes. Elles assurent un service de proximité pour trier les déchets dits occasionnels qui ne sont pas collectés dans les autres équipements (bacs, Points d'Apport Collectif, bornes à verre, textile, composteurs). De nombreux types de déchets y sont acceptés et triés pour être valorisés.

DÉJÀ PLUS DE 30 FILIÈRES, DES NOUVELLES À VENIR

Articles de jardinage et de loisirs, batteries, bois, cartons, produits dangereux (peinture, décapant, etc), gravats, électroménagers, lunettes, métaux, piles, pneus, végétaux, verre..., une **nouvelle signalétique** est installée pour vous guider vers les contenants dédiés.



Depuis 2025, de nouvelles filières sont déployées sur certaines déchèteries, notamment celle pour les **produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment**, par exemple les menuiseries, les briques, les équipements sanitaires en céramique, les portes, les cloisons en plâtre, etc.

En cas de doute, les agents sont là pour vous **accompagner** car un déchet déposé dans le bon contenant est valorisé.

La **benne non-valorisable** est la **dernière solution** pour les déchets ne pouvant être déposés ailleurs.



LES OBJETS ENCORE RÉUTILISABLES SONT À DÉPOSER DANS LES :

RÉUTILISER

> ESPACES RÉEMPLOI

Les déchèteries suivantes sont équipées :
St-Savin, Valdivienne, Montmorillon, Lussac-les-Châteaux, Verrières,
Usson-du-Poitou, Millac, Valence-en-Poitou, Charroux et Civray.

OU

> RECYCLERIES

Ces acteurs de l'économie sociale et solidaire récupèrent des objets, des meubles, des livres, des jouets, etc. pour leur donner une seconde vie. Ils sont revendus à petits prix après remise en état si nécessaire. Don ou achat, renseignez-vous sur les modalités. Certaines associations se déplacent à votre domicile pour l'enlèvement.



©Corbeau Blanc, recyclerie à Queaux

L'ADECL 4 rue des Piniers à Lussac-les-Châteaux
05 49 48 68 19 - adeclv86@gmail.com
www.adecl.com/page/2766627-ressourcerie-depot-vente

Cicérone 3 rue de la corderie à Charroux
07 88 20 51 68 ou ressourceriecicérone@orange.fr
cicérone.centres-sociaux.fr

Corbeau Blanc 1 Château Gaillard à Queaux
05 49 48 32 50 / 06 71 07 95 27 - corbeaublanc86@yahoo.fr

Jouets, vaisselle, meubles, vêtements, déco, livres, brico/jardin, loisirs,... **OFFRI** une seconde vie à vos objets, **ACHETER** malin et durable, pensez aux recycleries.



Pour les professionnels, les collectivités, etc. c'est l'**EIT Sud Vienne**.
06 33 25 69 50 | lucie.milon@eit-sudvienne.fr | eit-sudvienne.fr | 1 rue du Chemin Vert à Civray

Comprendre la redevance incitative

6 communes passent en redevance incitative au 1^{er} janvier 2026. Ainsi, les habitants d'Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon vont recevoir un relevé estimatif (à ne pas payer) à des fins pédagogiques pour préparer ce passage. C'est l'occasion d'expliquer la composition de votre redevance pour la Prévention et la Gestion des Déchets.

Informations administratives

Communauté de Communes CIVRAISIEN EN POITOU
10 avenue de la Gare
86400 CIVRAY
SIRET : 20000003500015
Organisme de Gestion SIMER - Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers
Agence de CIVRAY
1 rue du chemin vert - 86400 CIVRAY
Tél. : 05.49.97.59.50
Mail : redevance.cccp@simer86.fr

Vos informations personnelles

VOS REFERENCES
Type de redevable : PARTICULIER
Code Usager : 00000
Numéro de facture : 2000000000000000
Date de facture :
Adresse du point de production :
NOM PRÉNOM
ADRESSE
CP COMMUNE

Informations Ecocito, votre espace usager

Retrouvez vos factures et l'ensemble de vos informations sur votre compte usager sur www.simer86.ecocito.com

Redevance Incitative pour la Prévention et la Gestion des Déchets

SERVICE DE GESTION COMPTABLE SUD VIENNE
/ AVENUE DE L'EUROPE
86500 MONTMORILLON

NOM PRÉNOM
ADRESSE
CP COMMUNE

REDEVANCE INCITATIVE

Solde de votre redevance 2025

PART FIXE 2025	MONTANT €
PART VARIABLE 1 ^{er} semestre 2025	MONTANT €
DÉJÀ FACTURE 1 ^{er} SEMESTRE	MONTANT €
Montant restant dû (TTC)	TOTAL €

Voir détail sur la 3^{ème} page

Récapitulatif du montant à payer pour le semestre

PART FIXE =

L'ABONNEMENT AUX SERVICES

montant forfaitaire identique pour tous pour :

- ✓ Accès illimité aux déchèteries (5m3 par jour et par type de déchets)
- ✓ Accès illimité aux bornes d'apport du verre et du textile
- ✓ PASS déchet
- ✓ Accès aux actions de prévention

Dotation de bacs

1 à 2	120 L 180 L
3 à 4	180 L 240 L
+ de 5	240 L 360 L

Détail des levées par bac (noir et jaune) ou des ouvertures de PAC

* Le forfait proportionnel pour la dotation en bacs d'ordures ménagères donne droit à 12 levées par an par bac OM.

Détail des levées 2025

Ordures ménagères

Dac 120L OM RI - n° puce : 000000A000 - Nombre de levées : 12

02/01/2025	06/02/2025	09/03/2025	13/04/2025	16/05/2025	20/06/2025	13/07/2025	27/07/2025
08/08/2025	23/08/2025	06/09/2025	10/09/2025				

Collecte Sélective

Bac 180L CS RI - n° puce : 0114603019 - Nombre de levées : 16

02/01/2025	06/02/2025	09/03/2025	13/04/2025	16/05/2025	20/06/2025	13/07/2025	27/07/2025
------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

LA FACTURATION AU SEMESTRE

Vous recevrez une redevance en milieu de chaque semestre, soit deux dans l'année, qui représenteront la part fixe (abonnement aux services et part proportionnelle) soit début mai et début novembre. Dans le cas où vous auriez dépassé votre forfait de levées, dépôts ou dotations de sacs, vous êtes redevable d'une part variable, facturée l'année suivante.

Vous souhaitez gérer vos budgets sur l'année ?

Pour votre redevance prévention et gestion des déchets, c'est aussi possible d'être mensualisé. Après demande auprès du service, un échéancier vous sera envoyé.

GÉRER SON COMPTE

- Créer un compte
- Modifier ses coordonnées
- Modifier son RIB
- Indiquer un changement de situation (déménagement, composition familiale, etc)
- Demander, déclarer le vol ou la perte de son PASS déchets

GÉRER SA FACTURE

- Consulter ses factures
- Payer sa facture
- Demander le prélèvement mensuel

S'INFORMER SUR LES SERVICES

- Connaître les déchèteries : horaires, flux acceptés...
- Localiser les bornes à verre, les bornes textiles, linges et chaussures ainsi que les composteurs collectifs

COLLECTER SES DÉCHETS

- Suivre ma production de déchets
- Demander une maintenance sur mon bac
- Signaler un bac non collecté
- Déclarer le vol de mon bac

TRIER ET RÉDUIRE SES DÉCHETS

- Confirmer le lieu de dépôt d'un déchet ?
- Demander une aide à l'achat pour réduire ses déchets ?
- Connaître les actualités

Pour toutes ces démarches et informations, c'est :

??

EN LIGNE 7/7

ESPACE USAGER
www.simer86.ecocito.com



APPLI MONTRI



SITE INTERNET
www.simer86.fr



+ Inscrivez-vous à la newsletter pour recevoir nos informations

PAGE FACEBOOK



ET AUSSI 2 SITES

		ECO-PÔLE	AGENCE CIVRAY
COURRIER ACCUEIL		La Poudrerie 86320 Sillars du lundi au vendredi / 8h30-12h et 14h-17h	1 rue du chemin vert 86400 Civray du lundi au vendredi / 9h-12h et 14h-16h
MAIL		ecopole@simer86.fr	redevance.cccp@simer86.fr
TÉLÉPHONE		05 49 91 96 42	05 49 97 59 50

//// LES BONNES PRATIQUES ////

LES DÉCHÈTERIES



AVANT DE ME RENDRE
EN DÉCHÈTERIE :

JE RANGE MES DÉCHETS
PAR CATÉGORIE

JE VÉRIFIE LES HORAIRES
SUR SIMER86.FR

JE PRÉPARE MON PASS
DÉCHETS

1^{er} avril au 31 octobre : 8h30-12h 14h-18h
1^{er} novembre au 30 mars : 8h30-12h 14h-17h

Elles sont fermées les jours fériés.
Pensez à vérifier les horaires d'ouverture avant de vous déplacer. Ils peuvent exceptionnellement être modifiés (fortes chaleurs, formation, travaux, etc.)

VOS BACS



COUVERCLES FERMÉS

PAS DE SAC DESSUS OU À CÔTÉ
POIGNÉES CÔTÉ ROUTE

BACS PLEINS

La collecte est maintenue les
jours fériés
sauf **1^{er} mai** et le **25 décembre**.
Un jour de report est indiqué
dans votre calendrier de collecte.

VOTRE POINT D'APPORT COLLECTIF



JE METS UNIQUEMENT DES SACS
(NOIRS) DE MAXIMUM 50 L
DANS LES TRAPPES DES POINTS
D'APPORT COLLECTIF.

LES PILES ET LES BATTERIES



TOUTES LES PILES ET BATTERIES USAGÉES
se recyclent, y compris les piles rechargeables
et les batteries de vélo électriques.



JE METS LES PILES ET LES BATTERIES
UNIQUEMENT DANS LES CONTENEURS
APPROPRIÉS (DÉCHÈTERIES OU MAGASINS).

AVANT DE JETER UN JOUET OU AUTRE
MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE,
J'ENLÈVE SYSTÉMATIQUEMENT LES PILES.



**JETÉS DANS LES
BACS JAUNES, ELLES
ENGENDRENT UN
RISQUE INCENDIE
TRÈS ÉLEVÉ DANS
LES CENTRES DE TRI !**

Les partenaires



Les éco-organismes



Dépôt légal : ISSN 2551-4490
Directeur de la publication : Patrick ROYER,
Président / Rédaction : SIMER
Conception & réalisation : SIMER (Jessey
CHALIFOUR) - Crédits photos : SIMER? ©Citeo/
We are the good childre? FREEPIK
Journal imprimé à 5 500 exemplaires
par DOC ONE (33).
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

